

Nos honoraires

Vente de Biens

Prix de vente à la charge du vendeur et de l'acquéreur, sauf stipulation contraire au mandat
Forfait minimum de 5 000 € HT / 6 000 € TTC

Immeubles, Locaux commerciaux, Locaux professionnels et industriels

< 100.000 €	10% HT	12 %TTC
de 100 à 700 K€	8% HT	9,6 %TTC
> 700 000 €	6% HT	7,2 %TTC

Fonds de commerce, Droit au bail, Pas de Porte

< 100.000 €	10% HT	12 %TTC
de 100 à 700 K€	8% HT	9,6 %TTC
> 700 000 €	6% HT	7,2 %TTC

Terrains à bâtir, Terres de culture, vergers, forêts, fermes et bâtiments agricoles

< 100.000 €	10% HT	12 %TTC
de 100 à 700 K€	8% HT	9,6 %TTC
> 700 000 €	6% HT	7,2 %TTC

Location

Terrains à bâtir, Terres de culture, vergers, forêts, fermes et bâtiments agricoles

En cas de réalisation de la transaction, la rémunération du Mandataire sera, sauf dispositions contraires du mandat, de :

- 30% HT du loyer annuel hors taxe hors charges figurant au bail, sans tenir compte d'une éventuelle franchise ou d'un aménagement de paiement du loyer.
- Majoré de la TVA et/ou de toute taxe applicable au taux en vigueur.
- Cette rémunération sera répartie entre Bailleur et Preneur à part égale soit 15% HT par partie et sera payable le jour de la signature du bail ou de la conclusion effective de l'opération.

Honoraires pour missions spécifiques

Préalablement et indépendamment de la conclusion effective d'une transaction immobilière, le mandat pourra prévoir en faveur du mandataire et à la charge du mandant, des honoraires pour des missions spécifiques distinctes de la commercialisation et/ ou de la mission d'entremise.

Avis de valeur

Entre 500 € HT et 2500 € HT. Les honoraires sont estimés en fonction de la taille du bien et de la complexité

Contact

Notre équipe se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans la réussite de vos projets immobiliers.

[Contactez-nous](#)